

Fonds d'achats périodiques Dynamique

Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 30 juin 2025

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-268-8186 (sans frais), en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca ou celui de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le terme « Fonds » désigne le Fonds d'achats périodiques Dynamique.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant) y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme étant un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les

impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à fournir un niveau de revenu fiable tout en conservant le capital. Pour ce faire, il investit principalement dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada (ou leurs organismes) et dotés d'une échéance maximale de trois ans, en attendant le remplacement automatique d'un montant de parts par un montant égal de parts de Fonds Dynamique admissibles que l'investisseur a préalablement choisis au cours de l'année.

Chaque semaine, nous investissons 1/52 du placement, que l'investisseur fait initialement dans le Fonds d'achats périodiques Dynamique, dans les Fonds Dynamique ou les Portefeuilles du Programme de placement Marquis choisis au préalable par l'investisseur parmi une liste de Fonds admissibles. Le fait de placer une somme fixe dans des Fonds particuliers, à intervalles réguliers et pendant une période donnée, se traduit par une

diminution du risque associé à un placement forfaitaire, et permet de gérer la volatilité des marchés en diminuant le coût total par titre des Fonds ou des Portefeuilles Marquis en question.

L'objectif et les stratégies de placement du Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds.

Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 30 juin 2025 (la « période »), le rendement total des parts de série A du Fonds s'est établi à 2,5 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui est fondé sur le rendement d'un indice ne comportant ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Veuillez consulter la rubrique « Rendement passé » pour obtenir le rendement des autres séries du Fonds.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada, a enregistré un rendement de 3,8 % au cours de la même période. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice général pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché.

L'économie canadienne s'est contractée en avril, reculant de 0,1 % (d'un mois à l'autre), les perturbations commerciales avec les États-Unis ayant eu des répercussions sur les exportations de biens.

Le Canada a créé 83 000 emplois nets en juin, soit la première hausse depuis janvier. La plupart des gains (+70 000) se rapportent à des emplois à temps partiel. Le taux de chômage a diminué, passant de 7,0 % en mai à 6,9 %. Le salaire horaire moyen a augmenté à un taux annuel de 3,2 %.

En mai, l'inflation globale au Canada s'est établie à 1,7 % (d'une année à l'autre), soit le même taux qu'au mois d'avril après le retrait de la taxe sur le carbone pour les consommateurs du gouvernement fédéral. La hausse des prix a ralenti pour le logement et les aliments.

La Banque du Canada a maintenu son taux du financement à un jour à 2,75 % en juin. La banque centrale a laissé entendre qu'elle avait la latitude d'abaisser son taux directeur si le conflit tarifaire commençait à affaiblir l'économie alors que les tensions sur les prix demeurent contenues.

La courbe des taux du marché monétaire canadien s'est accentuée et a reculé. Le taux des bons du Trésor à un mois a diminué de 202 pb pour atteindre 2,66 % et le rendement des bons du Trésor à un an a diminué de 182 pb pour s'établir à 2,61 % à la fin de la

période. L'écart entre les taux à un mois/un an s'est resserré, passant à un écart négatif de 5 pb à la fin de la période. Le taux CORRA à un jour a baissé de 205 pb pour s'établir à 2,75 %.

Le rendement du Fonds a été inférieur à celui de son indice de référence, principalement en raison des frais de gestion. Le rendement a été favorisé par les placements dans des obligations à taux variable. Les obligations à taux variable ont toujours produit un rendement supérieur à celui des acceptations bancaires et des billets de trésorerie. Cet effet positif a été partiellement contrebalancé par des flux de trésorerie défavorables. L'échéance moyenne du Fonds a été plus courte que celle de l'indice de référence, afin d'améliorer le niveau de trésorerie. Le rendement du Fonds a été supérieur à celui de l'indice de référence et a diminué par rapport à la période précédente.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 56,4 millions de dollars au 30 juin 2024 à 80,3 millions de dollars au 30 juin 2025. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 22,2 millions de dollars et par des gains sur les placements de 1,7 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements productifs de revenu et les frais d'administration à taux fixes.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

Événements récents

Modification des frais d'administration à taux fixe

Le 6 décembre 2024, les frais d'administration à taux fixe facturés pour les parts de série A du Fonds ont été réduits, passant de 0,17 % à 0,12 %.

Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et calculés et payés chaque mois.

Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

Services de placement

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Au cours de la période, le gestionnaire pourrait également leur verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

Autres frais

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de services de garde et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

Comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de quatre membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter et Cecilia Mo – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;

- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;

- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

Actif net par part du Fonds (\$)¹)

Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités					Distributions					Actif net, à la clôture de la période ¹⁾
		Total des revenus	Total des charges	Gains réalisés pour la période	Gains latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités ²⁾	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions ³⁾	
Série A												
30 juin 2025	9,45	0,34	(0,12)	—	—	0,22	(0,23)	—	—	—	(0,23)	9,46
30 juin 2024	9,45	0,48	(0,12)	—	—	0,36	(0,36)	—	—	—	(0,36)	9,45
30 juin 2023	9,44	0,36	(0,12)	—	—	0,24	(0,23)	—	—	—	(0,23)	9,45
30 juin 2022	9,44	0,05	(0,05)	—	—	—	—	—	—	—	—	9,44
30 juin 2021	9,44	0,04	(0,04)	—	—	—	—	—	—	—	—	9,44
Série F												
30 juin 2025	9,95	0,38	(0,07)	—	—	0,31	(0,31)	—	—	—	(0,31)	9,95
30 juin 2024	9,95	0,51	(0,07)	—	—	0,44	(0,44)	—	—	—	(0,44)	9,95
30 juin 2023	9,97	0,38	(0,07)	—	—	0,31	(0,33)	—	—	—	(0,33)	9,95
30 juin 2022	9,97	0,06	(0,04)	—	—	0,02	(0,01)	—	—	—	(0,01)	9,97
30 juin 2021	9,97	0,04	(0,04)	—	—	—	—	—	—	—	—	9,97

1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour une série donnée au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) ¹⁾	Nombre de parts en circulation ¹⁾	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) ²⁾	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) ²⁾	Ratio des frais d'opérations (%) ³⁾	Taux de rotation du portefeuille (%) ⁴⁾	Valeur liquidative par part (\$) ¹⁾
Série A							
30 juin 2025	63 847	6 751 895	1,28	1,31	s.o.	s.o.	9,46
30 juin 2024	36 558	3 869 245	1,29	1,29	s.o.	s.o.	9,45
30 juin 2023	45 690	4 836 900	1,29	1,29	s.o.	s.o.	9,45
30 juin 2022	59 502	6 304 232	0,50	1,29	s.o.	s.o.	9,44
30 juin 2021	80 344	8 513 627	0,38	1,28	s.o.	s.o.	9,44
Série F							
30 juin 2025	16 482	1 656 834	0,69	0,69	s.o.	s.o.	9,95
30 juin 2024	19 888	1 999 720	0,68	0,68	s.o.	s.o.	9,95
30 juin 2023	32 398	3 256 878	0,69	0,69	s.o.	s.o.	9,95
30 juin 2022	45 993	4 615 068	0,45	0,70	s.o.	s.o.	9,97
30 juin 2021	40 517	4 065 102	0,38	0,67	s.o.	s.o.	9,97

1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.

2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et calculés et payés chaque mois.

Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres [†] (%)
Série A	1,00	99,1	0,9
Série F	0,50	—	100,0

[†] Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

Rendement passé

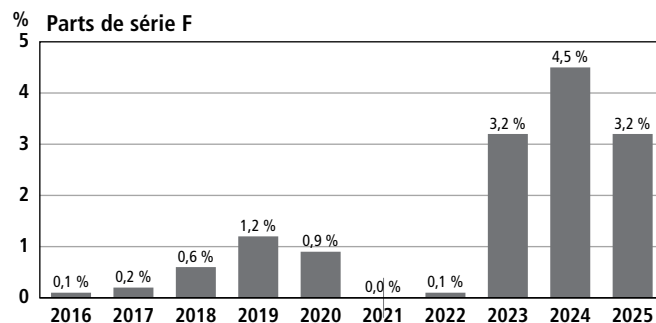
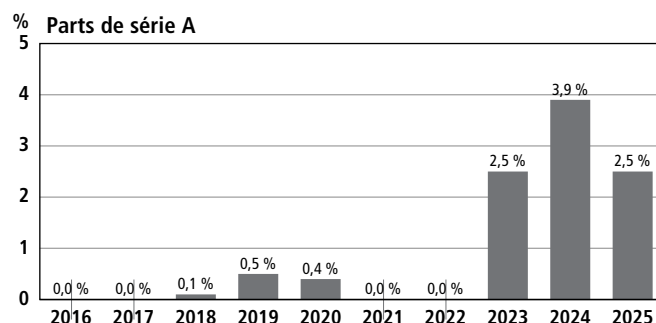
Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre.

Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque exercice, d'un placement effectué le premier jour de l'exercice pour cette série.

(exercices clos les 30 juin)

**Rendements annuels composés**

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements

du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans
Série A	%	2,5	3,0	1,8	1,0
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	%	3,8	4,2	2,6	1,8
Série F	%	3,2	3,6	2,2	1,4
Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	%	3,8	4,2	2,6	1,8

Description des indices

Indice des Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada – Cet indice est conçu pour mesurer la performance d'un portefeuille qui ne détient qu'un seul titre, soit le bon du Trésor à échéance courante pour le terme pertinent, passant au nouveau bon du Trésor à chaque adjudication.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-268-8186 ou en consultant notre site Web à l'adresse www.dynamique.ca dans les 60 jours suivant la clôture de chaque trimestre, sauf pour les données au 30 juin, date de clôture d'exercice du Fonds, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative
Instruments du marché monétaire	57,5
Trésorerie (découvert bancaire)	38,7
Obligations et débentures	6,5
Autres éléments d'actif (de passif) net	-2,7

Par pays / région ¹⁾	% de la valeur liquidative
Canada	64,0
Trésorerie (découvert bancaire)	38,7

Principaux titres en portefeuille*	% de la valeur liquidative
Trésorerie (découvert bancaire)	38,7
Province de la Nouvelle-Écosse, 0,000 %, 9 sept. 2025	7,4
Province de Québec, 0,000 %, 15 août 2025	5,2
Province d'Ontario, 0,000 %, 2 juill. 2025	4,4
Province d'Ontario, 0,000 %, 4 févr. 2026	4,0
Province du Nouveau-Brunswick, 0,000 %, 7 août 2025	4,0
Province du Manitoba, 0,000 %, 17 sept. 2025	3,7
Province d'Ontario, 0,000 %, 22 avr. 2026	3,7
Province d'Ontario, 0,000 %, 3 déc. 2025	3,5
Province de la Colombie-Britannique, 0,000 %, 15 août 2025	3,2
Province d'Alberta, 0,000 %, 2 sept. 2025	2,5
Province de Terre-Neuve, 0,000 %, 25 sept. 2025	2,5
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 0,000 %, 10 sept. 2025	2,3
Province de la Colombie-Britannique, 0,000 %, 14 août 2025	2,3
Banque de Montréal, 0,000 %, 10 sept. 2025	2,3
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025	2,1
Province d'Ontario, 0,000 %, 8 avr. 2026	1,8
Province d'Ontario, 0,000 %, 10 sept. 2025	1,6
Province de Québec, 0,000 %, 19 déc. 2025	1,5
Province d'Alberta, 0,000 %, 3 févr. 2026	1,2
Province d'Ontario, 0,000 %, 29 avr. 2026	1,2
Province d'Alberta, 0,000 %, 17 déc. 2025	1,1
Toyota Credit Canada Inc., 2,730 %, 25 août 2025	1,0
Sure Trust, 0,000 %, 19 déc. 2025	0,6
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 0,000 %, 2 janv. 2026	0,5

1) Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.

* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements du Fonds soient présentés; toutefois, le Fonds détient actuellement moins de 25 placements.